

La réalisation de l'audit de conformité pendant la crise de Covid-19 : une perspective offerte par l'ISC

Pourquoi est-elle si importante ? L'épidémie de Covid-19 a considérablement augmenté les risques de non-conformité, affectant ainsi la mise en œuvre de la responsabilité et de la transparence. En effet, ces risques sont liés, entre autres, aux montants importants de fonds d'urgence mis à la disposition des gouvernements, aux ambiguïtés liées à la gestion des nouveaux fonds par les autorités compétentes, aux difficultés d'exécution des contrôles internes en raison de l'obligation de travailler dans des environnements restreints, aux contraintes de capacité dans l'effectivité des contrôles de conformité, ou encore au risque de fraude et de corruption dû à la faiblesse des contrôles et à la nécessité de trouver un équilibre entre l'urgence de l'action et le besoin de conformité. Le rôle de l'ISC en tant que contrôleur externe indépendant chargé d'assurer la conformité, de garantir la responsabilité et la transparence est aujourd'hui plus essentiel que jamais. En raison de l'instauration des mesures de confinement total ou partiel, le défi pour l'ISC est de trouver un moyen de réaliser des audits de haute qualité qui contribuent à renforcer la mise en conformité pendant la crise de Covid-19.

QU'EST-CE QUI FAIT L'OBJET D'UN AUDIT ?

QUAND FAUT-IL RÉALISER UN AUDIT ?

COMMENT RÉALISER UN AUDIT ?

Une communication et une consultation efficaces avec les entités auditées et les autres parties prenantes clés

Les facteurs à considérer :

- L'ISC est-elle en mesure de surveiller la manière dont le gouvernement gère les interventions d'urgence et d'avoir une vue d'ensemble des actions engagées pour faire face à la pandémie de Covid-19 ?
- L'ISC est-elle en mesure d'identifier les faux pas inhérents aux dépenses du secteur public en ce qui concerne les montants importants des fonds d'urgence alloués ?
- Comment les entités assurent-elles la conformité dans leurs opérations régulières qui sont affectées par la crise du Covid-19 ?

Les domaines potentiels de l'audit :

- La conformité à la réglementation dans les catégories d'opérations régulières des entités ayant été affectées par la pandémie de Covid-19.
- La conformité aux réglementations en vigueur relatives à l'état de préparation du gouvernement vis-à-vis de la crise.
- La conformité des dépenses en matière de services de santé, d'octroi de subventions et d'interventions d'urgence.
- Les contrôles internes relatifs aux risques potentiels liés à l'acquisition d'équipements et de fournitures médicales.
- La conformité aux exigences des autorités compétentes en matière de sensibilisation concernant la préservation de la santé publique pendant la crise.
- La conformité aux règlements applicables en matière de recrutement et de déploiement du personnel de santé.
- La conformité aux exigences des autorités régissant les questions de genre et autres questions d'inclusion sociale.

Les facteurs à considérer :

- Comment concilier la nécessité de présenter des rapports dans les délais et de rendre compte de l'utilisation des fonds publics pendant la crise en réalisant un audit qui ne nuise pas aux actions entreprises dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 ?
- L'ISC dispose-t-elle des capacités requises à cet effet ?
- Est-il possible de rassembler des preuves d'audit suffisantes et appropriées ?
- L'entité est-elle prête pour faire l'objet d'un audit en temps réel/en simultané ?

Les délais probables pour la réalisation de l'audit :

- Effectuer un audit de conformité en temps réel ou en simultané si les conditions le permettent.
- Lorsqu'un audit en temps réel n'est pas plausible, il convient de l'initier immédiatement après la fin de la crise.
- Les délais peuvent également prendre en compte les opérations d'audit affectées par la crise de Covid-19 dans le plan d'audit de l'ISC sur le long terme.

Les facteurs à considérer :

- Le personnel de l'ISC peut-il travailler à distance ?
- Comment l'équipe d'audit peut-elle accéder aux documents de l'entité ?
- L'équipe d'audit est-elle en mesure de procéder à des vérifications et d'appliquer différentes méthodes pour vérifier les contrôles ?
- L'auditeur a-t-il la possibilité de recueillir des preuves suffisantes et appropriées ?

La réalisation de l'audit :

- Revoir le risque d'audit et les risques de non-conformité en tenant compte de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les audits actuels menés par l'ISC.
- Identifier le risque en prenant en compte l'urgence, qui nécessite une réponse au risque différente de celle apportée en temps normal.
- S'engager avec les parties prenantes pour consulter et identifier les risques potentiels en matière de réglementation et de conformité.
- Concevoir des procédures alternatives pour recueillir des preuves d'audit.
- Coordonner avec d'autres organismes de surveillance. Par exemple, un organisme de lutte contre la corruption, une agence de lutte antifraude ou un service d'audit interne de l'entité.
- Tenir compte de la question du genre et de l'inclusion sociale.
- Si nécessaire, effectuer une mission d'assurance limitée, avec moins de procédures, de temps et de portée.
- Faire preuve d'innovation, de flexibilité et recourir à la technologie pour se connecter à l'entité ; envisager l'utilisation de systèmes géospatiaux, de systèmes informatiques pour effectuer des vérifications et des contrôles.

Outre la réalisation d'audits de conformité conformément aux normes ISSAI applicables, les ISC peuvent également contribuer à la conformité par d'autres actions de réponse. Par exemple, les ISC peuvent communiquer l'importance permanente de la mise en œuvre de la responsabilité et de la transparence, s'engager dans la mise en place de cadres de conformité adaptés aux objectifs pour les nouveaux fonds ou pour les nouveaux types de dépenses, répondre à des problèmes ou questions spécifiques, ou encore jouer le rôle de contrôleur (pour l'audit préalable). De plus, lorsqu'elles envisagent des audits et d'autres mesures de riposte à la pandémie de Covid-19, il est important qu'elles prennent en considération l'impact qu'elles veulent produire, le mandat qui les régit, les capacités existantes et les normes qui régissent le travail qu'elles prévoient d'accomplir.